

# I N A M I

Institut national d'assurance maladie-invalidité

---

## SERVICE DES SOINS DE SANTÉ

Correspondant : **Sophie Tasset**

Attaché

Tél. : 02/739.77.00 Fax :

E-mail : [dimplist@inami.fgov.be](mailto:dimplist@inami.fgov.be)

Notre référence : 2018/Economies

Bruxelles, le 18/12/2017

## Concerne : Mesures d'économies 2018

Madame, Monsieur,

Le gouvernement a décidé, lors du conclave budgétaire de juillet 2017, que le secteur des implants et des dispositifs médicaux invasifs devait établir des mesures d'économies de 8.000.000 EUR pour l'année 2018. Après concertation, la Commission de convention fournisseurs d'implants - organismes assureurs a décidé lors de la réunion du 9 novembre 2017 de diminuer le remboursement de toutes les prestations de la Liste de 0,95% (base de remboursement et prix maximum, et prix plafond pour les prestations reprises en catégorie A) à l'exception des défibrillateurs cardiaques implantables, des implants la colonne vertébrale et des prothèses de hanche.

En ce qui concerne les prothèses de hanche, une proposition spécifique de révision complète a été établie. Les entreprises concernées en seront informées.

Si vous souhaitez supprimer un dispositif d'une liste nominative suite à ces économies veuillez nous envoyer par mail à l'adresse [dimplist@inami.fgov.be](mailto:dimplist@inami.fgov.be) les informations liées à ce dispositif en remplissant la totalité du tableau ci-dessous :

Prestation concernée/ Betrokkende verstrekking	Code d'identification / Identificatiecode	Distributeur/ Verdeler	Nom du dispositif/ Naam van het hulpmiddel	Référence/ Referentie	Prix/ Prijs

Vous pouvez envoyer votre demande de suppression par mail jusqu'au **17 janvier 2018** .

Après cette date, vous pourrez seulement demander la suppression de votre dispositif en suivant la procédure classique et en introduisant un dossier de demande via IRREQ.

Toute autre demande de modification ne sera pas prise en compte.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marleen LOUAGIE  
Conseiller général ff.